

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 – PREAMBULE

1.1. www.wipoz.fr est un site internet sur lequel la société WIPOZ!, Société par actions simplifiée au capital de 213.492 euros dont le siège social est situé 11 rue du Bois des Soeuvres - 35770 Vern-Sur-Seiche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 834 579 427, exploite une plateforme en ligne offrant des services de gestion et de mise en relation (ci-après le ou les « **Service(s)** ») entre des utilisateurs sélectionnés (ci-après le ou les « **Utilisateurs(s)** ») en vue de satisfaire leurs besoins respectifs en matière de travaux de l'habitat (ci-après la ou les « **Prestation(s)** »).

1.2. Les Utilisateurs peuvent être soit des professionnels de la conception et commercialisation de travaux (ci-après le ou les « **Concepteur(s)** »), soit des professionnels de l'exécution de travaux (ci-après le ou les « **Poseur(s)** »).

1.3. Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après les « **CGUV** ») définissent les modalités dans lesquelles WIPOZ! consent à ses Utilisateurs l'usage de ses Services.

1.4. Tout usage des Services implique la prise de connaissance et l'acceptation préalable des présentes CGUV. WIPOZ! se réserve le droit de modifier les présentes CGUV. Toute modification fera l'objet d'une notification aux Utilisateurs. La poursuite de l'utilisation des Services par l'Utilisateur implique son acceptation des modifications.

PARTIE I – SERVICES WIPOZ

ARTICLE 2 – ACCES AUX SERVICES

2.1. L'accès aux Services est réservé aux seuls Utilisateurs qui auront satisfaits aux conditions de sélection (conformité réglementaire et métier) (ci-après la « **Sélection** ») telle qu'elle est décrite à l'article 5 des présentes conditions générales.

2.2. L'Utilisateur pourra procéder à une inscription sur le site WIPOZ! en renseignant les informations du formulaire d'inscription et en souscrivant à une des offres d'abonnement proposée par WIPOZ! telle que décrite à l'article 4 des présentes CGU.

2.3. Chaque Utilisateur garantit que les données qu'il communique en vue de son inscription sur la Plateforme sont exactes.

2.4. Grâce à l'inscription l'Utilisateur se verra ouvrir un accès à une interface personnelle et individuelle (ci-après l'« **Espace Utilisateur** ») sur laquelle il pourra, sous réserve de satisfaire aux conditions de Sélection :

- Demander des offres de Prestations ;
- Offrir ses services de Prestation ;
- Suivre l'avancement des Prestations ;
- Contacter le service client WIPOZ !

2.5. L'identifiant de connexion et le mot de passe de l'Utilisateur sont destinés à son usage personnel et exclusif. L'Utilisateur s'engage à en conserver la confidentialité et assume exclusivement les conséquences d'une éventuelle diffusion de ses codes d'accès à tout tiers, par exemple un ou plusieurs membres de son personnel. Toute action réalisée durant une connexion est présumée faite par l'Utilisateur. La responsabilité de WIPOZ! ne pourra en aucun cas être recherchée à raison des conséquences de l'usage de l'identifiant de connexion et du mot de passe.

ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT DES SERVICES

3.1. Offre de Prestation

Les Utilisateurs offrent leurs services sur leur Espace Utilisateur en décrivant leurs corps de métiers, leurs disponibilités ainsi que leurs conditions générales d'intervention (ci-après la ou les « **Offre(s) de Prestation** »).

3.2. Demande de Prestation

Les Concepteurs demandent des Prestations sur leur Espace Utilisateur en décrivant précisément la nature des travaux demandés ainsi qu'en communiquant toutes les informations utiles à leur étude, notamment tous renseignements relatifs aux matériaux souhaités, dimensions, surfaces, plans, croquis,

Conditions particulières d'interventions, budget etc. (ci-après la ou les « **Demande(s) de Prestation** »).

3.3. Proposition de modification

3.3.1. Les Poseurs peuvent répondre à une Demande de Prestation en adressant des suggestions sur le prix, les dates d'interventions ou les conditions techniques (ci-après la ou les « **Proposition(s) de modification** »).

3.3.2. Les propositions de modifications restent soumises à l'acceptation du Concepteur.

3.3.3. La validité et l'exactitude du contenu des annonces publiées par les Utilisateurs, ainsi que leur faisabilité technique, restent sous l'entière responsabilité de leur auteur et n'engagent pas la responsabilité de WIPOZ !.

3.4. Acceptation de l'intervention

3.4.1. Lorsqu'un Poseur est d'accord avec la Demande de Prestation ou qu'un accord est intervenu sur des Propositions de modification, celui-ci accepte l'intervention après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et reconnaît avoir toutes les compétences nécessaires à la bonne réalisation de l'intervention (ci-après l'« **Acceptation de l'intervention** »).

3.4.2. Lors de l'Acceptation de l'intervention, les Utilisateurs se voient communiquer leurs coordonnées respectives.

3.5. Modification des dates de la Prestation

3.5.1. Toutes modifications, après accord des deux parties (Concepteur et Poseur) doivent être précisées dans le fil de discussion.

3.5.2. Si le Concepteur modifie la date du mètre sans l'accord du Poseur moins de 48 heures avant celle-ci, il devra verser à Wipoz une indemnité forfaitaire de 40 €.

3.5.3. Si le Poseur modifie la date du mètre sans l'accord du Concepteur moins de 48 heures avant celle-ci, il devra verser à Wipoz une indemnité forfaitaire de 40 €.

3.5.4. Si le Concepteur modifie la date de la pose sans l'accord du Poseur moins de 7 jours avant celle-ci, il devra verser à Wipoz une indemnité forfaitaire de 100 €.

3.5.5. Si le Poseur modifie la date de la pose sans l'accord du Concepteur moins de 7 jours avant celle-ci, il devra verser à Wipoz une indemnité forfaitaire de 100 €.

3.6. Annulation de la Prestation

3.6.1. En cas d'annulation, WIPOZ ! fera ses meilleurs efforts pour trouver un remplaçant de l'Utilisateur défaillant.

3.6.2. Néanmoins, en cas d'annulation (d'un des Utilisateurs), les Utilisateurs s'engagent à tenter d'y trouver une issue amiable en se rapprochant ou non de WIPOZ !.

3.6.3. Si le Concepteur annule la pose ou le mètre plus de 21 jours avant la date prévue, sans l'accord du Poseur, devra à Wipoz verser une indemnité forfaitaire de 100€.

3.6.4. Si le Concepteur annule la pose moins de 21 jours avant la date prévue, sans l'accord du Poseur, il devra verser à Wipoz une indemnité forfaitaire de 250€.

3.6.5. Si le Poseur annule la pose moins de 21 jours avant la date prévue, sans l'accord du Concepteur, il devra verser à Wipoz une indemnité forfaitaire de 100€.

3.7. Annulation de la Prestation

3.7.1. L'Agenceur s'engage à transmettre au Poseur l'ensemble des documents définitifs de pose via la plateforme Wipoz! au minimum sept (7) jours avant la date prévue de début des travaux.

3.7.2. En cas de non-respect de ce délai, l'Agenceur demeure tenu de régler l'intégralité du montant de la pose.

3.7.3. Par ailleurs, le Poseur est en droit de refuser de démarrer l'intervention tant que les documents définitifs de pose ne lui ont pas été communiqués via la solution Wipoz! conformément aux délais impartis.

ARTICLE 4 – ABONNEMENTS, TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT DE WIPOZ !

4.1. WIPOZ ! propose plusieurs formules d'abonnement, selon que l'Utilisateur est Poseur ou Concepteur. Les différents services auxquels auront accès les Utilisateurs, les modalités d'engagement et les conditions tarifaires sont détaillées dans l'annexe 1 des présentes CGU.

4.2. Pour les Poseurs, un système de commission à la pose peut également être proposé, tel que détaillé dans l'annexe 1.

4.3. Un Concepteur qui souscrit à un abonnement et qui choisit d'intégrer des poseurs en « Gestion Directe » doit régler le paiement de la prestation de pose ainsi que des SAV potentiels directement auprès de ses poseurs. Dans ce cas, WIPOZ ! n'intervient d'aucune manière sur la gestion de ces prestations et de ses flux financiers.

4.4. Limitation de l'abonnement à un seul établissement

4.4.1. L'abonnement souscrit auprès de WIPOZ! est strictement limité aux magasin mentionnés sur le devis correspondant.

4.4.2. Le concepteur s'interdit formellement de soumettre un projet pour le compte d'un magasin autre que celui auquel son abonnement est rattaché. Tout manquement à cette obligation engage la responsabilité du magasin auquel l'abonnement est rattaché, sans que WIPOZ! ne puisse être tenue responsable à quelque titre que ce soit.

4.4.3. En cas de violation de la présente clause, WIPOZ! se réserve le droit, à sa seule discrétion, de facturer une pénalité de **468€ HT** par magasin incriminé, ou de couper l'accès à la plateforme sans remboursement des mensualités ou annualités déjà versées.

4.4.4. WIPOZ! pourra procéder à cette revalorisation après notification préalable adressée au concepteur par tout moyen écrit, y compris par courrier électronique. Le concepteur disposera d'un délai de **15 jours** à compter de la réception de cette notification pour régulariser sa situation ou formuler une contestation écrite et motivée. À défaut, la revalorisation sera automatiquement appliquée à compter du mois suivant.

4.4.5. Les abonnements sont soumis à un engagement mensuel ou annuel. Les Utilisateurs sont informés que les éventuelles évolutions tarifaires de WIPOZ ! pourront lui être imposées, sous réserve d'avoir été notifiées à ce dernier au minimum 30 (trente) jours avant leur entrée en vigueur.

4.4.6. Les abonnements sont renouvelables par tacite reconduction, pour la même durée que celle pour laquelle ils ont été initialement conclus. Tout Utilisateur peut y mettre fin par LRAR adressée à WIPOZ ! au minimum trente (30) jours avant l'expiration de sa période d'engagement pour les engagements annuels, et sept (7) jours avant l'expiration de sa période d'engagement pour les engagements mensuels.

4.4.7. Le paiement des facturations d'abonnement est exigible sous trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. L'Utilisateur consent d'ores et déjà à ce que ce paiement intervienne par prélèvement bancaire (par mandat de prélèvement SEPA séparément signé par l'Utilisateur).

4.4.8. Le paiement des factures WIPOZ ! par le Concepteur est exigible sous quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture. Le paiement des factures du Poseur par WIPOZ ! est effectué sous trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture et sous réserve que le Certificat de fin de chantier soit transmis et signé par le client final ainsi que le poseur.

4.4.9. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculées par jour de retard. Conformément à l'article L. 441-10 du Code de Commerce, ce retard de paiement permettra également à WIPOZ ! d'appliquer à l'Utilisateur, de façon automatique, une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros par facture concernée par le retard de paiement. Par dérogation aux dispositions de l'article 1342-10 du Code Civil, il est expressément convenu que dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures

et que l'Utilisateur procéderait à un règlement partiel, WIPOZ ! se réserve le droit d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera.

4.4.10. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, WIPOZ! pourra suspendre l'accès à ses Services moyennant notification préalable de cette suspension.

4.5. Accès multi-magasins

4.5.1 Pour qu'un Concepteur puisse accéder à plusieurs magasins, l'option « multi-magasin » doit impérativement être souscrite dans l'abonnement d'un des magasins concernés. Cette option permet au Concepteur, via un identifiant unique (login et mot de passe), d'accéder à l'ensemble des magasins de son réseau, sans avoir à se déconnecter, ni utiliser plusieurs comptes.

L'accès à plusieurs magasins n'est permis que dans le cadre de cette option. Wipoz se réserve le droit de restreindre ou suspendre les accès en cas d'utilisation non conforme aux conditions prévues.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS QUALITE WIPOZ ! – SELECTION DES UTILISATEURS

5.1. WIPOZ! réalise une Sélection d'Utilisateur (et en particulier des Poseurs), et leur offre à l'issue la possibilité de se mettre en relation en vue de conclure un contrat de Prestation.

5.2. Les Utilisateurs sont informés que WIPOZ! ne permet la mise en relation qu'avec d'autres Utilisateurs sélectionnés et inscrits sur le site.

5.3. Cette Sélection s'effectue notamment au regard de la satisfaction des Utilisateurs à des critères de conformité réglementaire et métier.

5.4. Dans ce cadre, WIPOZ ! collecte les documents réglementaires de l'Utilisateur (notamment, et de façon non exhaustive : Kbis, attestation de vigilance, liste des travailleurs étrangers, attestation de garantie décennale et de responsabilité civile professionnelle). Les documents sont vérifiés, et la conformité légale et réglementaire de l'Utilisateur (ci-après la « **Conformité Réglementaire** ») doit être validée.

5.5. WIPOZ ! a choisi de s'appuyer sur les services d'un prestataire externe, chargé de s'assurer de la Conformité Réglementaire des Utilisateurs. WIPOZ ! a identifié la société PROVIGIS, SAS dont le siège social est situé au 4 boulevard Diderot, Paris 75012 comme partenaire. WIPOZ ! conserve toutefois la liberté de choix du partenaire et pourra à tout moment contracter avec un autre prestataire chargé de vérifier la conformité des Utilisateurs. En acceptant les présentes conditions générales de vente et d'utilisation, les Utilisateurs consentent à ce que les données collectées par WIPOZ ! dans le cadre de la Sélection soient transmises à la société PROVIGIS (ou toute société qui lui serait substituée), et acceptent de communiquer à cette société toute information qu'elle solliciterait dans le cadre de la Sélection mais également à n'importe quel moment, pour satisfaire aux obligations légales et notamment à l'obligation de vigilance (article L8222-I Code Travail).

5.6. Lorsque la Conformité Réglementaire de l'Utilisateur a été validée, les experts métiers WIPOZ! évaluent les compétences et la motivation de l'artisan poseur au cours d'un entretien métier. Ils procèdent en outre à une vérification de ses références en vue de la validation de sa conformité métier (ci-après la « **Conformité Métier** »).

5.7. Lorsque la Conformité Métier a été validée par WIPOZ !, l'Utilisateur est autorisé à accéder à la Plateforme de façon restreinte, pour 3 premières poses. A l'issue de ces 3 poses, un bilan qualité est réalisé entre WIPOZ ! et l'Utilisateur. Si ce bilan est satisfaisant, WIPOZ ! permet alors à l'Utilisateur un accès total à la Plateforme et aux Services conformément au profil du Poseur.

5.8. L'Utilisateur est informé que WIPOZ ! se réserve le droit, à sa discrétion, de lui refuser l'accès aux Services et à la Plateforme à n'importe quelle étape de la Sélection, s'il devait être considéré que les critères de Conformité Réglementaire ou Conformité Métier ne sont pas respectés par l'Utilisateur.

5.9. WIPOZ! s'engage à ne pas intervenir dans la relation commerciale entre les Utilisateurs.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS UTILISATEURS

6.1. Engagements de bonne conduite

6.1.1. Les Utilisateurs s'engagent à s'abstenir de tout comportement ayant pour objet ou pour effet, directement ou indirectement, de communiquer des éléments pouvant servir à révéler leurs coordonnées ou leurs identités personnelles ou celles d'un autre Utilisateur. Les Utilisateurs s'interdisent en outre toute tentative ayant pour objet ou pour effet de permettre l'établissement d'un contact en dehors de leur Espace Utilisateur.

6.1.2. Les Utilisateurs s'engagent à n'utiliser les Services WIPOZ! que pour des prestations véritables et sérieuses.

6.1.3. Les Utilisateurs s'engagent à se conformer et à respecter l'ensemble de la charte qualité WIPOZ! laquelle est reprise en annexe des présentes CGUV.

6.2. Exclusivité

6.2.1. Dans la mesure où ils auront été mis en relation par l'intermédiaire de WIPOZ !, les Utilisateurs consentent en outre, à ne pas tenter de conclure ou conclure de contrat entre eux hors Wipoz pendant la durée de leur abonnement.

6.2.2. Tout manquement à cette obligation pourra donner lieu à l'application d'une pénalité forfaitaire de 500 euros par contrat conclu entre le Poseur et le Concepteur dont WIPOZ ! aurait connaissance.

6.3. Engagement de communication

6.3.1. La plateforme WIPOZ ! constitue la seule référence documentaire. Toute communication de document ou de pièce devra être réalisée via la plateforme WIPOZ !

6.3.2. Les Utilisateurs s'engagent sous leur responsabilité exclusive à ne renseigner que des informations exactes ainsi qu'à procéder à toute mise à jour nécessaire.

6.3.3. Lorsque les Utilisateurs ne peuvent procéder à la communication d'une information ou d'une mise à jour via la Plateforme WIPOZ ! ils s'engagent à les communiquer directement au service client WIPOZ !

6.3.4. WIPOZ ! ne saurait être tenu responsable des malfaçons à l'occasion de la Prestation si des éléments étaient communiqués en dehors de la Plateforme, ou communiqués avec des inexactitudes.

6.4. Manquement d'un Utilisateur à ses engagements

6.4.1. Tout manquement d'un Utilisateur à l'une quelconque de ses Engagements contractuels pourra entraîner la suspension des Services voire son exclusion définitive de la Plateforme conformément à l'article 17 des présentes conditions générales, sans préjudice de toute autre action.

PARTIE II – OBLIGATIONS DES PARTIES

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU CONCEPTEUR

7.1. Par principe, le Concepteur s'engage à établir ses tarifications de pose ou celles calculées par WIPOZ ! pour des chantiers préparés par le client final.

7.2. Le cuisiniste s'engage à mettre à disposition du poseur la totalité des éléments nécessaires à la bonne réalisation de la pose. Dans le cas d'une pose non réalisable en totalité, le cuisiniste s'engage à payer le montant intégral de la prestation et déclarer un SAV ensuite. Les arrivées d'eau, de gaz et d'électricité, les prises, et les évacuations doivent exister aux endroits indiqués sur les plans techniques et être opérationnelles.

7.3. Par exception, le Concepteur peut prévoir dans sa Demande de Prestation que le chantier sera à préparer par le Poseur. Dans ce cas, le Concepteur adapte sa tarification.

7.4. Le Concepteur s'engage à fournir au Poseur toutes les informations, documentations et produits nécessaires à la réalisation de la Prestation.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU POSEUR

8.1. L'exécution de la Prestation

8.1.1. Le Poseur s'engage à exécuter les Prestations avec ses propres outils, conformément aux directives du Concepteur, selon les plans convenus, avec diligence, loyauté, tout le soin en usage dans sa profession et selon les

règles de l'art du moment.

Le respect de ces règles impliquera notamment de :

- Réaliser une pose et une installation finies, ce qui signifie qu'elles doivent être complètes, opérationnelles et qualitatives ;
- Vérifier la solidité de toutes les fixations réalisées, en utilisant les outils et matériels adéquats ;
- Placer les meubles d'aplomb et à l'équerre ainsi qu'un plan de travail parfaitement horizontal ;
- Veiller à la mise en place et à l'alignement précis des portes et vitrines par un réglage précis ;
- Veiller à une installation parfaite des corniches et cache-lumière par une coupe à l'onglet réalisée avec soin ;
- S'assurer que les normes de sécurité, de pose et de raccordement (gaz, électricité) des appareils électroménagers et de l'éclairage sont respectées et vérifier le bon fonctionnement des appareils ;
- S'assurer du bon fonctionnement des accessoires tels que : paniers coulissants, poubelles etc. ;
- Vérifier le bon coulisant des tiroirs ;
- Vérifier la bonne installation des appareils encastrés en respectant les normes décrites dans les manuels de pose des fabricants ;
- Remplir le certificat de fin de travaux et le cas échéant, remplir la demande de service après-vente ;

8.1.2. Le Poseur s'engage à assurer et maintenir la propreté des lieux pendant la durée des travaux et au moment de son départ. L'évacuation des emballages et déchets sera assurée par le poseur si expressément stipulée sur le dossier WIPOZ ! publié par le concepteur.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION SUR LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

9.1. Pendant toute la durée de sa Prestation, le Poseur devra disposer d'une adresse mail et d'un smartphone fonctionnel. Ce dernier devra disposer d'une fonctionnalité de photographie. L'utilisation d'une tablette est fortement conseillée.

9.2. Les Utilisateurs s'engagent à s'informer mutuellement via la Plateforme de tout éventuel problème dans l'exécution de la Prestation. Ils en informent également WIPOZ !.

9.3. Les Utilisateurs feront alors leurs meilleurs efforts pour remédier conjointement aux problèmes ou anomalies rencontrées.

ARTICLE 10 – LA RECEPTION

10.1. La réception des Prestations est effectuée sur le chantier entre le Poseur et le Client (ci-après la « **Réception** »).

10.2. Le Concepteur fera ses meilleurs efforts pour être présent lors de la Réception. Il informera le Poseur de son absence éventuelle.

10.3. Avant les Prestations, lors du mesurage (métré), au démarrage des Prestations et à l'achèvement des Prestations, le Poseur prend des photos du chantier. Lors de la Réception, le Poseur fait signer au Client un certificat de fin de travaux actant :

- De la délivrance conforme des fournitures ;
- De l'acceptation sans réserve de l'installation ;
- Ou à défaut, de l'acceptation avec réserves.

10.4. Le Poseur informe de la fin de la Prestation en adressant au Concepteur, via la plateforme, les photos du chantier, le certificat de fin de travaux et en adressant sa facturation.

ARTICLE 11 – SERVICE APRES-VENTE (SAV)

11.1. Création et gestion des demandes de SAV

Toute intervention complémentaire rendue nécessaire à la suite :

- de réserves mentionnées dans le certificat de fin de travaux.
- d'une demande d'intervention non prévue initialement dans le dossier de pose Wipoz.

doit obligatoirement être créée et gérée via la Plateforme WIPOZ !.

Le Poseur s'engage à réaliser l'intervention dans les meilleurs délais et à fixer un rendez-vous avec le Client et échanger avec le Concepteur.

Les Concepteurs sont tenus de déclarer toute demande de réintervention (SAV) sur la plateforme WIPOZ ! dans un délai maximal de deux (2) semaines après le dépôt du certificat de fin de travaux du Poseur.

Au-delà de ce délai de deux (2) semaines, un accord amiable devra être trouvé entre le Concepteur et le Poseur. En conséquence, une

fois ce délai dépassé, aucune obligation de résultat ne pourra être attendue de la part de WIPOZ ! concernant la prise en charge de la réintervention.

11.2. Interventions imputables au Poseur

Lorsque l'intervention est liée à une erreur ou un défaut dans la prestation du Poseur, elle est entièrement à la charge du Poseur. Cela inclut :

- les frais de déplacement.
- le temps d'intervention.
- les éventuels achats ou fournitures nécessaires.

En cas de casse de matériel imputable au Poseur, si le fournisseur facture le matériel au Concepteur, alors :

- le Poseur doit prendre en charge le coût de la marchandise qu'il a abîmée.
- cette prise en charge s'effectue soit par déduction sur le montant de la pose initiale, soit par règlement direct entre le Poseur et le Concepteur.
- le Concepteur a l'obligation d'intégrer la facture du fournisseur relative à la marchandise dans la Plateforme WIPOZ ! pour permettre la traçabilité et la justification du montant dû.

11.3. Intervention non imputable au Poseur

Lorsqu'une intervention SAV est due à une cause non imputable au Poseur (ex. : erreur de conception, élément manquant, défaut de fourniture, ou autre), les frais sont facturés au Concepteur selon les modalités suivantes :

- 50€ HT de frais de déplacement.
- 50€ HT par heure d'intervention sur place.
- Cette facturation est systématiquement opérée via la Plateforme WIPOZ !

11.4. Gestion des relivraisons de marchandise

Les règles suivantes s'appliquent en cas de relivraison :

Si la relivraison est due à une casse imputable au Poseur, celle-ci est à la charge du Poseur. La refacturation et le paiement doivent être tracés via la Plateforme WIPOZ !, et justifiés par la présentation d'une facture du fournisseur relative à la marchandise, intégrée par le Concepteur dans la Plateforme WIPOZ !.

Si la relivraison est due à une erreur ou une casse non imputable au Poseur (ex. : erreur de commande, casse d'origine fournisseur), la relivraison est prise en charge par le Concepteur, sans frais pour le Poseur.

11.5. Retrait en magasin

En cas de relivraison lié à un SAV, si un retrait en magasin est envisagé :

- ce retrait ne peut en aucun cas être imposé au Poseur.
- le Poseur est en droit de le refuser.
- toute organisation logistique de retrait est à convenir à l'amiable entre le Concepteur et le Poseur.
- WIPOZ ! n'est pas garant ni responsable de cette organisation logistique.

11.6. Fourniture des éléments de pose

Le Concepteur s'engage à fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne exécution de la réintervention.

En cas d'impossibilité de poser en totalité en raison d'un manquant ou d'une non-conformité, la prestation est due en totalité, et un SAV devra être créé conformément aux règles ci-dessus.

PARTIE III – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE DE WIPOZ !

12.1. WIPOZ ! s'efforce d'offrir un Service accessible en continu à l'exception des cas de force majeure, des difficultés liées au matériel informatique ou aux réseaux de télécommunication. La responsabilité de WIPOZ ! ne pourra être recherchée à raison d'un préjudice lié à l'indisponibilité du Service.

12.2. WIPOZ ! offre un Service d'intermédiation qui n'intervient jamais dans la relation entre les Utilisateurs au-delà de la Sélection. WIPOZ ! n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences de la mise en relation, la responsabilité de WIPOZ ! ne pourra jamais être recherchée à raison de l'exécution ou du défaut d'exécution de la Prestation.

12.3. En cas de différend entre deux Utilisateurs à l'occasion d'une Prestation, WIPOZ ! assure un rôle de médiateur entre les Parties qui s'engagent à trouver une issue amiable à leur litige préalablement à toute action de nature judiciaire.

ARTICLE 13 – SUSPENSION D'ACCES – CLAUSE RESOLUTOIRE

13.1. En cas de violation des présentes CGUV et de ses annexes, WIPOZ ! se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès à l'Espace Utilisateur de l'Utilisateur concerné.

En pareille situation, l'Utilisateur est informé de la suspension de son accès et des possibilités de rétablissement qui lui sont offertes, le cas échéant.

13.2. WIPOZ ! se réserve également la possibilité de suspendre définitivement l'accès à la Plateforme et aux Services à un Utilisateur, sous réserve de l'envoi d'une mise en demeure préalable mentionnant l'intention de se prévaloir de la présente clause, par courrier électronique ou courrier postal et dans le respect d'un préavis de quinze (15) jours.

Ceci pourra par exemple être le cas si les conditions de Sélection (conformité réglementaire et métier) ne sont plus satisfaites, ou en cas de manquement grave ou répété d'un Utilisateur à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes CGU.

ARTICLE 14 – EVOLUTIONS

WIPOZ ! se réserve le droit exclusif de corriger et modifier le fonctionnement et / ou l'apparence graphique du site et de ses Services dans l'objectif d'améliorer la satisfaction des besoins des Utilisateurs.

ARTICLE 15 – MENTIONS OBLIGATOIRES RELATIVES AU REFERENCEMENT

15.1. WIPOZ ! réalise un référencement d'Utilisateurs sélectionnés (tel que défini à l'article 2.1. ci-avant), afin de faire apparaître en priorité ceux susceptibles de répondre au mieux aux besoins des Utilisateurs. Le classement est réalisé sur la base d'une cohérence globale par l'adéquation entre les disciplines respectives des Utilisateurs, leurs Offres de Prestations, leurs Demandes de Prestations, leurs disponibilités, leurs situations géographiques ainsi que leurs évaluations moyennes résultant des résultats des enquêtes de satisfaction les concernant.

15.2. Il n'existe aucun lien contractuel ou capitalistique entre WIPOZ ! et les Utilisateurs référencés. Le référencement a pour vocation exclusive de permettre le fonctionnement du Service de mise en relation. WIPOZ ! ne perçoit aucune rémunération pour le référencement des Utilisateurs, ce service est gratuit.

ARTICLE 16 – MENTIONS OBLIGATOIRES RELATIVES AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

16.1. En accédant aux Services WIPOZ ! et en acceptant les présentes CGUV, l'Utilisateur reconnaît et consent que WIPOZ ! recueille, organise, stocke et analyse des données à caractère personnel telles que des données d'identification, d'ordre économique et financière, de connexion etc., dans le but de gérer et suivre les dossiers Utilisateurs, maintenir son offre de Service, réaliser des analyses statistiques en vue d'améliorer le Service, ainsi que respecter les obligations légales et comptables.

16.2. Dans le but de répondre à leurs besoins, et/ou de leur proposer des offres en lien avec leurs demandes, les données des Utilisateurs pourront être communiquées à des partenaires de WIPOZ !, tels que d'autres Utilisateurs, et pour les besoins courants d'exploitation de la société WIPOZ !, à des établissements bancaires, des professions libérales du droit et du chiffre, des administrations publiques, ainsi que des prestataires et sous-traitants en technologiques de l'information.

16.3. Les Utilisateurs sont informés que WIPOZ ! s'engage à limiter la durée du traitement aux seules finalités exprimées à l'article 20.1. ci-dessus, et à effacer les données à caractère personnel dès que ces finalités seront atteintes et épuisées.

16.4. Les personnes physiques ayant communiqué des données à caractère personnel les concernant, au sens de l'article 4 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel du Parlement européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 (RGPD), disposent sur ces données des droits suivants : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité, révocation du consentement, réclamation devant la CNIL.

ARTICLE 17 – CONTENUS

17.1. Toutes informations ou toutes données (ci-après le ou les « Contenu(s) ») tels que les identifiants de connexion, les offres et autres demandes de prestation, les notes, commentaires et communications mises en ligne par l'Utilisateur engageant la responsabilité exclusive de leur auteur.

17.2. Les Utilisateurs s'engagent à ne pas diffuser de Contenus à caractère illicite, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Les Utilisateurs s'engagent en outre à respecter les droits des tiers, et notamment les droits liés à l'image, à la vie privée ainsi qu'à la propriété intellectuelle.

17.3. WIPOZ ! n'intervient ni avant ni après la diffusion de Contenus. Toutefois, en qualité d'hébergeur, WIPOZ ! est susceptible de supprimer tout Contenu illicite ou portant atteinte aux droits des tiers.

ARTICLE 18 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

18.1. WIPOZ ! conserve la propriété intellectuelle exclusive des codes sources, marques, noms de domaine, bases de données, logiciels, contenus et tous les autres éléments composant les Services, sans que cette liste soit exhaustive (ci-après les « Éléments Protégés »).

18.2. Les Utilisateurs s'interdisent tout agissement susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle de WIPOZ ! ou le cas échéant aux droits de tiers sur les Éléments Protégés. Ainsi, l'utilisation, la reproduction, la transmission, la commercialisation ou la création d'œuvres dérivées sur la base des Éléments Protégés sans l'accord écrit préalable de WIPOZ ! sont strictement interdits et peuvent être sanctionnés au titre de la contrefaçon.

ARTICLE 19 - ASSURANCE

En qualité de prestataire de services WIPOZ ! déclare avoir assuré ses risques professionnels auprès d'une compagnie notoirement solvable.

ARTICLE 20 - SERVICE CLIENT

Les Services sont détaillés sur le site www.wipoz.fr.

20.1. Le service client WIPOZ ! est disponible par téléphone du Lundi au Vendredi de 9 :00 à 13:00 et de 14:00 à 17:00 au 02.20.06.00.80, par courrier au 11 rue du bois de Sœuvres Vern-Sur-Seiche (35 770), par mail à l'adresse contact@wipoz.fr ou via l'interface dédiée de votre Espace Utilisateur.

ARTICLE 21 – MODIFICATION DES CGU

WIPOZ ! pourra modifier les présentes CGU afin de s'adapter à son environnement technologique et commercial et afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Toute modification des présentes CGU sera publiée sur la Plateforme et sera notifiée aux Utilisateurs au minimum 30 (trente) jours avant son entrée en vigueur.

ARTICLE 22 - LOI ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

22.1 Les présentes CGU sont régies par la loi française.

22.2 En cas de litige avec WIPOZ ! l'Utilisateur s'engage à entreprendre un règlement amiable du différend par notification de sa demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

22.3 A l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification mentionnée ci-avant, sans réponse de la partie défaillante et/ou faute d'être parvenu à un accord amiable, compétence exclusive est donnée aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Rennes nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

ANNEXES**ANNEXE 1: Offres et tarifs WIPOZ !**

Les offres et tarifs Concepteur sont accessibles sur le site www.wipoz.fr dans la rubrique Tarifs sur le lien ci-dessous : <https://www.wipoz.eu/les-offres-cuisinistes/>

Les offres et tarifs Poseur sont accessibles sur le site www.wipoz.fr dans la rubrique Tarifs sur le lien ci-dessous : <https://www.wipoz.eu/tarifs-societes-de-pose/#poseur-independant>

ANNEXE 2: Charte Qualité WIPOZ !

La charte Qualité Wipoz est accessible sur le site et téléchargeable sur le lien ci-dessous : https://www.wipoz.fr/app/uploads/2023/07/wipoz_chartequalite_juillet_2023-2.pdf

CONDITIONS PARTICULIÈRES « MÉTRÉ-LIVRÉ-POSÉ »**ARTICLE 1 – LES CONDITIONS PARTICULIÈRES**

1.1. Dans le cadre de son service « Métré-Livré-Posé » (ci-après « **MLP** »), WIPOZ! met en relation, par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne,

- d'une part, un Concepteur (au sens des CGUV),
- d'autre part, un Poseur (au sens des CGUV) et une personne référencée dont l'activité est le transport de marchandises (ci-après le « **Transporteur** »).

1.2. Les présentes conditions particulières, applicables au service MLP (ci-après les « **CP-MLP** »), traitent de la mise en relation du Concepteur avec le Poseur et le Transporteur ainsi que des relations nouées par WIPOZ! avec le Concepteur, le Poseur ou le Transporteur.

1.3. Les stipulations des CP-MLP qui dérogent aux stipulations des CGUV s'appliquent en priorité. En l'absence de dérogation, les stipulations des CP-MLP et des CGUV s'appliquent conjointement. Dans le silence des CP-MLP, les CGUV s'appliquent seules.

1.4. Chaque Concepteur, Poseur et Transporteur reconnaît expressément que les CP-MLP ont été portées à sa connaissance avant la conclusion du contrat et reconnaît, en outre, avoir accepté l'ensemble des CP-MLP, qui lui sont conséquemment opposables.

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT DU MLP

2.1. Le Concepteur souhaitant être mis en relation avec un Poseur et un Transporteur renseigne sur la plateforme diverses informations relatives à la prestation assurée par le Poseur (CGUV, art. 3.2) et à la prestation assurée par le Transporteur (lieu de livraison, date, caractéristiques de la marchandise, etc.).

2.2. WIPOZ! adresse, sur la base des informations renseignées, des recommandations au Concepteur afin que celui-ci puisse librement choisir le Transporteur avec lequel il désire contracter, ce aux conditions proposées par le Transporteur.

2.3. Le Concepteur peut suivre, via la plateforme, l'évolution de la prestation de pose (conformément aux CGUV), ainsi que la livraison (depuis la plateforme de réception au lieu de livraison désigné par le Concepteur).

ARTICLE 3 – ACCÈS AU MLP

3.1. L'accès du Concepteur au service MLP est conditionné à une opération de livraison et de pose incluant essentiellement des produits liés la souscription d'un abonnement après de WIPOZ!.

3.2. La violation de l'obligation exposée au point précédent entraînera, à titre de dommages-intérêts, et sans nécessité d'une mise en demeure, le paiement de la somme de dix mille euros (10.000€) du Concepteur à WIPOZ!, sans qu'il ne puisse être alloué une somme plus forte ni moindre. Cette sanction ne fait pas obstacle aux autres sanctions ouvertes par la loi et/ou par les CGUV.

ARTICLE 4 – PRIX ET PAIEMENT

4.1. Le prix payable par le Concepteur est proposé par WIPOZ! sur la base des informations renseignées par le Concepteur. Le prix est dû dès l'acceptation du Concepteur. En cas d'erreur sur les informations le prix sera révisé.

4.2. Les conditions de paiement applicables sont celles des CGUV (art. 4).

ARTICLE 5 – STATUT DE WIPOZ!

5.1. Dans le cadre de l'opération de transport et de livraison, WIPOZ! intervient en qualité d'opérateur de bourse numérique de fret au sens de l'article L. 3261-1, 4° du Code des transports. L'intermédiation de WIPOZ! tend ainsi uniquement à faciliter la conclusion de contrats portant sur de futures prestations de services de transport, sans sélectionner le Transporteur retenu par le Concepteur, ni exercer d'influence décisive sur les conditions essentielles des services de transport, leur exécution ou leur prix.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

6.1. Le Concepteur est seul responsable des informations qu'il transmet à WIPOZ! afin de profiter de la mise en

relation. WIPOZ! ne saurait conséquemment être tenu responsable d'une information qui serait incomplète et/ou inexacte, et/ou qui conduirait à la recommandation d'un Poseur et/ou d'un Transporteur qui s'avérerait inadaptée aux besoins du Concepteur et/ou de son client.

6.2. WIPOZ! n'est pas responsable de l'exécution du contrat de transport, du retard ou de la défaillance du Transporteur, des dommages causés aux biens transportés, ou de la livraison des biens transportés.

6.3. WIPOZ! n'est ni garant ni responsable du défaut de paiement que subirait le Concepteur.

6.4. WIPOZ! n'est pas responsable des conséquences liées à l'application d'une stipulation contenue dans le contrat de transport conclu entre le Concepteur et le Transporteur.

6.5. La responsabilité de WIPOZ! ne peut être engagée en raison d'un préjudice indirect causé à l'autre partie. Sont expressément considérés comme préjudice indirect : le préjudice commercial, le préjudice de perte de clientèle, de commande et/ou de chiffre d'affaires, le préjudice d'image et/ou de réputation.

6.6. En cas d'inexécution par WIPOZ! de l'une de ses obligations au titre des CP-MLP et de préjudice subi par l'autre partie, dont l'existence et le montant doivent être prouvés par cette dernière, les dommages-intérêts dus par WIPOZ! au titre de sa responsabilité contractuelle seront plafonnés :

(i) À l'égard du Transporteur :

- soit au prix dû à WIPOZ! au titre de la mise en relation ayant occasionné le préjudice invoqué par le Transporteur ;
- soit, dans toute autre hypothèse, à hauteur des sommes hors taxe (HT) payées par le Transporteur à WIPOZ! au cours des trois (3) derniers mois précédant la révélation du manquement ou, lorsqu'aucune somme n'a été payée, à la somme forfaitaire de trois mille euros (3000€).

(ii) À l'égard du Concepteur :

- soit à hauteur de cinquante pour cent (50%) du prix dû à WIPOZ! relativement à la prestation à l'origine du préjudice invoqué par le Concepteur ;
- soit, dans toute autre hypothèse, à hauteur des sommes hors taxe (HT) payées par le Concepteur à WIPOZ! au cours des trois (3) derniers mois précédant la révélation du manquement ou, lorsqu'aucune somme n'a été payée, à la somme forfaitaire de trois mille euros (3000€).

Le montant des dommages-intérêts ne pourra en aucun cas être supérieur aux sommes ci-dessus évoquées et ce quelle que soit la nature de la demande formée.